

Paris, le 15 septembre 2025

**Objet : Élections des représentants des Étudiants au Conseil
pédagogique et au Conseil d'administration du PSPBB
Départements Musique et Théâtre
Du 16 septembre au 27 octobre 2025**

Chères étudiantes, chers étudiants,

Conformément aux statuts de l'établissement, la gouvernance du PSPBB est organisée au moyen de deux instances fortes et complémentaires :

- un Conseil d'administration, présidé par Madame Florence TOUCHANT, en charge du suivi des affaires générales de l'établissement
- un Conseil pédagogique, présidé par le directeur du PSPBB, en charge des questions artistiques et pédagogiques de l'établissement

Le règlement intérieur de l'établissement fixe les modalités d'élection des membres élus au Conseil d'administration et au Conseil pédagogique, et notamment les représentants des enseignants et des étudiants.

Pour bien comprendre l'organisation de ces deux instances, très importantes pour la bonne marche de notre établissement, je vous recommande vivement de consulter le règlement intérieur ainsi que les statuts du PSPBB, disponibles sur notre site internet www.pspbb.fr, en bas de la page d'accueil du site, sous l'encart « L'établissement ».

J'attire plus particulièrement votre attention sur les articles suivants :

- Titre 8 du Règlement intérieur du PSPBB fixant les modalités de représentation des enseignants et étudiants au Conseil d'administration (art. 40) et au Conseil pédagogique (art. 41).
- Article 14 des statuts de l'EPCC PSPBB – composition, fonctionnement, attributions du Conseil pédagogique.
- Articles 9, 10, 11 & 12 des statuts de l'EPCC PSPBB – composition, fonctionnement, attributions du Conseil d'administration.

Vous trouverez en annexe du présent document une fiche par département, à compléter et à nous retourner signée par courriel.

Doivent être élus au sein du Département Musique :

- **1 représentant des étudiants titulaire et 1 suppléant pour siéger au Conseil d'administration ; pour une période de 2 ans, non renouvelable**
- **2 représentants des étudiants titulaires et 2 suppléants pour siéger au Conseil pédagogique ; pour une période de 2 ans, non renouvelable**

Doivent être élus au sein du Département Théâtre :

- 1 représentant des étudiants titulaire et 1 suppléant pour siéger au Conseil d'administration ; pour une période de 2 ans, non renouvelable
- 1 représentant des étudiants titulaire et 1 suppléant pour siéger au Conseil pédagogique ; pour une période de 2 ans, non renouvelable

Mandats à partir du 27 octobre 2025 jusqu'au 26 octobre 2027

CALENDRIER DES ÉLECTIONS

- **Du mardi 16 septembre au mercredi 1^{er} octobre (minuit) 2025 : Dépôt des candidatures.**
ATTENTION : vous devez déposer votre candidature en indiquant impérativement le nom de votre suppléant(e). Aucune candidature seule ne sera valable (cf. fiches de candidature ci-jointe)
 - **Le mardi 7 octobre 2025 : Affichage des listes des candidats**
(par mail et sur le site www.pspbb.fr)
 - **Du mercredi 8 octobre au mercredi 22 octobre (minuit) 2025 : VOTES**
Les votes s'effectueront exclusivement à distance par voie électronique.
 - **Le lundi 27 octobre 2025 : Dépouillement et Affichage des résultats**
(par mail et sur le site www.pspbb.fr)

Avec mes remerciements pour votre participation, et restant disponible pour tout complément utile à votre information, je vous prie d'agréer, chères étudiantes et chers étudiants, l'expression de mes salutations distinguées.

Claude GEORGEL
Directeur

